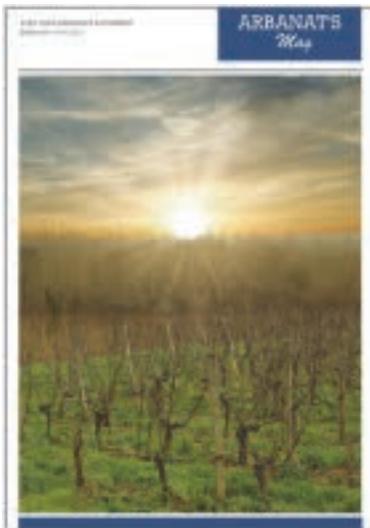




SOMMAIRE



Directeur de la publication :
Aline TEYCHENEY

Rédaction :
Bernard BEAUPRAT
Aline TEYCHENEY
Béatrice ALLEMAND
Sandrine LARQUEY
Cyrille MARTY
Christophe JAUSSENT

Photo de couverture offerte par
GEKKA Photo

Imprimerie MAGNIER
1, chemin de PEYROT
33210 LANGON Tél : 05.56.63.23.05
Fax : 05.56.63.51.37
pao.imprimerie.magnier@orange.fr

Pour tous renseignements :
Mairie Arbanats Tél : 05.56.67.55.40
Fax : 05.56.67.09.39
E-mail : mairie.arbanats@wanadoo.fr

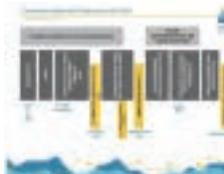
BUDGET



Le compte administratif 2020
Dépenses et recettes

4

PLUi



Le PLUi, c'est quoi déjà ?
Les enjeux
Les objectifs
Les étapes

6

HONNEUR À NOTRE DOYENNE LILI

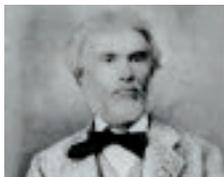


Portrait de Lili, la doyenne d'Arbanats

A 97 printemps, Jeanne Liliane Garaud, dite « Lili »,
est la doyenne de notre village

12

MAURICE DE LA CHÂTRE



Le billet de 5 francs de la banque communale
fondée par Maurice La Châtre le 1^{er} juillet 1856

19

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE



Les artisans
La santé
La viticulture

22

3 ÉDITO

7 LA FIBRE OPTIQUE

8 EXTRAITS DES COMPTES RENDUS

9 ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

14 LA VIE COMMUNALE

15 LE NUMÉRIQUE À L' ÉCOLE

16 LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS EST INTERDIT

17 EMBELLISSEMENT DE LA RD1113

18 NOS AMIS LES BÊTES

20 ÉTAT CIVIL

21 GUIDE PRATIQUE

ÉDITO

L'INCIVILITÉ, LA GANGRÈNE DE NOTRE SOCIÉTÉ

*Rappel des comportements passibles d'amendes :

• Les containers à poubelle traînent sur le trottoir...

Il est interdit de sortir ses poubelles en dehors des jours et des horaires fixés par la communauté de communes.

• Le bruit ... éclats de voix, musique, aboiements...

Il est rappelé que l'infraction en journée intervient dès lors que le bruit est répétitif, intensif et durable. Le tapage nocturne est répréhensible entre 22h00 et 7h00 du matin, quelle que soit la nature du bruit.

Un chien ne doit pas gêner le voisinage par des aboiements répétés et intempestifs.

• Vrombissements de tondeuse, tronçonneuse, scie électrique etc...

L'utilisation des outils de jardinage, de bricolage ou tout matériel bruyant est interdit les jours ouvrables entre 12h et 14h et après 20h, le samedi entre 12h et 15h, après 20h, le dimanche et les jours fériés l'usage n'est permis que de 10h à 12h et strictement proscrit les après midi.

• Branches qui s'immiscent sur le terrain des voisins ou sur l'espace public...

Tout propriétaire d'un terrain doit régulièrement élaguer ses arbres afin que les branches ne dépassent pas chez le voisin. Et ce, même si les distances légales de plantation ont été respectées ou si cette situation perdure depuis des années...

• Les chiens sur la voie publique, sans laisse...

Certains propriétaires de chiens ignorent encore que promener leurs animaux sur la voie publique sans les tenir attachés est un délit. Que dire de ceux qui les laissent faire leurs besoins sur les trottoirs, les bordures et les espaces enherbés, sur les aires de jeux des enfants ? Il suffirait d'un

peu de respect vis-à-vis d'autrui pour éviter ces souillures quotidiennes...

• Les dépôts sauvages...

Les déchets ménagers, les sacs poubelles, les canettes, les bouteilles, les masques et les papiers jetés çà et là se multiplient sur le territoire. Les dépôts d'encombrants devenus habituels autour du cimetière sont devenus intolérables.

• L'incivilité est aussi autour de l'école...

... Et pourtant, afin de répondre aux exigences des pouvoirs publics et confrontés à une crise sanitaire dramatique et sans précédent depuis plus d'un an, la commune s'est engagée à tout mettre en œuvre pour que son école reste ouverte et que l'accueil des enfants soit fait en toute sécurité. Nous avons pris des mesures exceptionnelles et engagé des dépenses supplémentaires nécessaires au respect des arrêtés préfectoraux de plus en plus drastiques : nous appliquons fidèlement les protocoles sanitaires, avons réorganisé les cours de l'école et le service du restaurant scolaire, nous avons communiqué sur l'intérêt et l'obligation du masque aux abords de l'école, nous avons fourni des masques... mais voilà...certains irréductibles, au nom de leur libre arbitre, préfèrent braver les textes et les lois...

• Sur le parking de l'école...

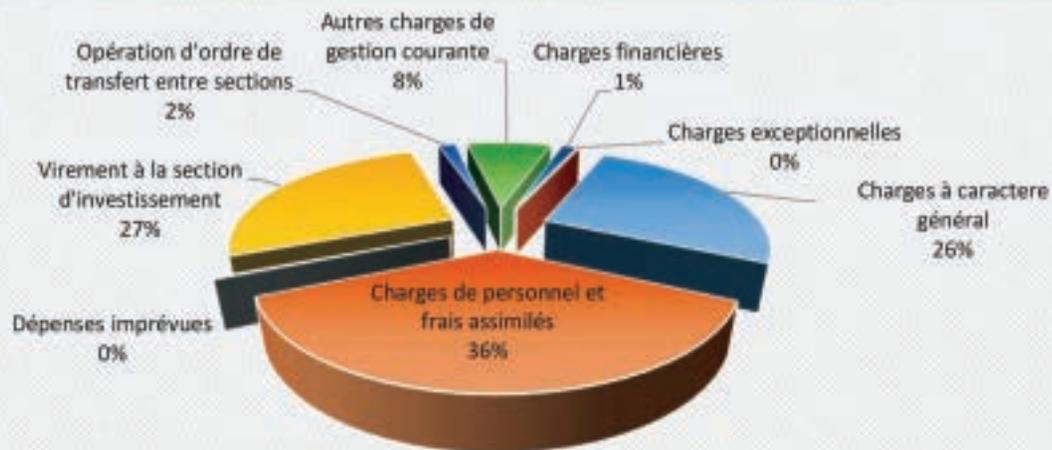
Pour d'autres (?)... l'incivilité se traduit par la continuation de leur individualisme consumériste de l'espace public... On retrouve leurs véhicules abandonnés en double file ou sur les places réservées aux handicapés. Ces comportements démontrent leur incapacité à fournir les efforts nécessaires à la vie en communauté et finissent par générer de l'agressivité aux personnes les plus modérées.

** Puisque le bon sens ne semble pas faire partie de la vie de certaines personnes, la mairie a pris la décision de solliciter la contribution de la gendarmerie qui, désormais, verbalisera le manque de civisme des pollueurs et des récalcitrants, conformément aux règles gouvernementales, préfectorales et communales...

 <p>ARRÊTÉ</p> <p>Article premier : Jusqu'au 30 octobre 2020, dans le département de la Gironde, toute personne de plus de onze ans et se déplaçant à pied doit porter un masque de protection sur les voies et espaces définis au présent arrêté, dans les conditions définies en annexe 1 du décret n°2020-860 du 10 juillet 2020 précité.</p>	<p>Arrêté du 31 août 2020</p> <p>Imposant le port du masque, pour les personnes de onze ans et plus, dans les zones à forte concentration de personnes des communes de la Gironde et portant modification de l'arrêté préfectoral du 28 août 2020.</p>	<p>L'obligation prévue au présent arrêté ne s'applique pas aux personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation et qui mettent en œuvre les mesures sanitaires de nature à prévenir la propagation du virus.</p> <p>Cette obligation sera interrompue, aménagée ou prolongée si les indicateurs épidémiologiques le justifient.</p> <p>Article 2 : L'obligation de port du masque visée en article 1 s'applique :</p> <ul style="list-style-type: none">- dans tous les marchés ouverts, aux jours et heures d'ouverture au public desdits marchés ;- à toute personne statique se trouvant à moins de 50m des entrées réservées au public des établissements scolaires, publics et privés, du lundi au vendredi, de 07h00 à 19h00 ainsi que le samedi, de 07h00 à 13h00. <p>Article 3 : L'arrêté préfectoral du 28 août 2020</p>	<p>précité est ainsi modifié :</p> <ul style="list-style-type: none">- les articles 1, 2, et 7 sont abrogés ;- dans le premier alinéa de l'article 3, les termes « de 10h00 à 02h00 » sont ajoutés après « Concernant la seule commune de Bordeaux »). <p>Article 4 : Toute infraction au présent arrêté expose aux sanctions prévues par l'article L. 3136-1 du code de la santé publique.</p> <p>Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture de la Gironde, la directrice de cabinet de la préfète de la Gironde, le sous-préfet de Lesparre-Médoc, la sous-préfète de Blaye, la sous-préfète d'Arcachon, le sous-préfet de Libourne, le sous-préfet de Langon, le directeur départemental de la sécurité publique de la Gironde, la colonelle du groupement de gendarmerie de la Gironde et les maires de Gironde sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.</p> <p>La Préfète,</p>
--	--	--	---

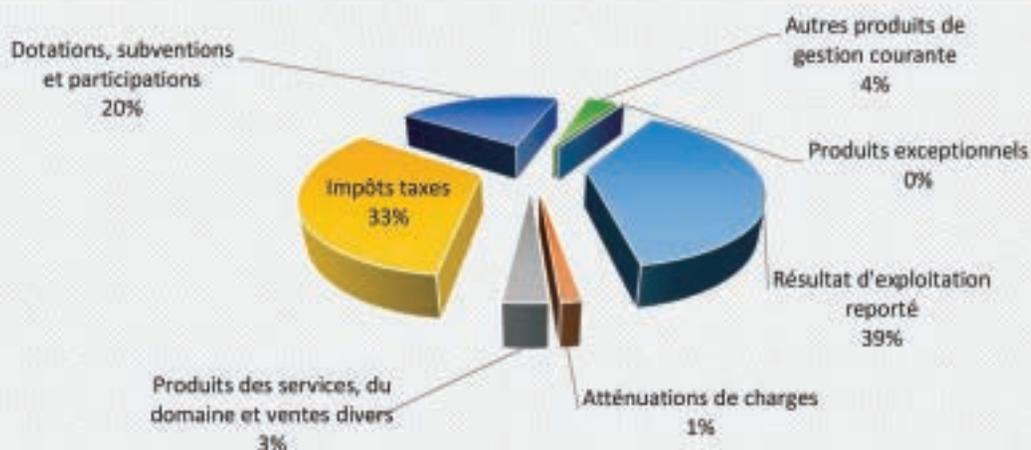
COMPTE ADMINISTRATIF 2020 SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libellé	Budget cumulé	Réalisations
11	Charges à caractère général	307 265,13	196 119,19
12	Charges de personnel et frais assimilés	433 200,00	400 647,74
22	Dépenses imprévues	3 000,00	
23	Virement à la section d'investissement	316 000,00	
42	Opération d'ordre de transfert entre sections	19 721,64	19 721,64
65	Autres charges de gestion courante	96 116,19	84 732,69
66	Charges financières	17 100,00	16 457,91
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	
TOTAL DEPENSES		1 193 402,96	717 679,17



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

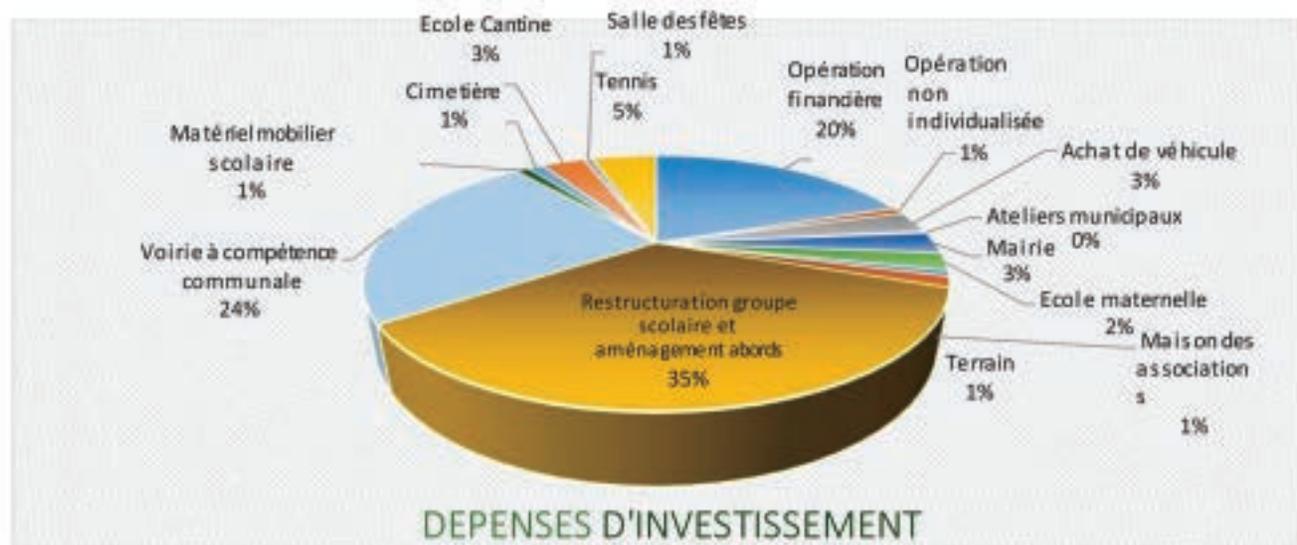
RECETTES FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libellé	Budget cumulé	Réalisations
2	Résultat d'exploitation reporté	459 430,95	
13	Atténuations de charges	17 000,00	45 441,35
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	36 551,60	30 400,24
73	Impôts taxes	392 384,00	431 007,70
74	Dotations, subventions et participations	239 905,23	272 736,41
75	Autres produits de gestion courante	45 000,44	47 681,85
77	Produits exceptionnels	3 130,74	3 958,05
TOTAL RECETTES		1 193 402,96	831 225,60



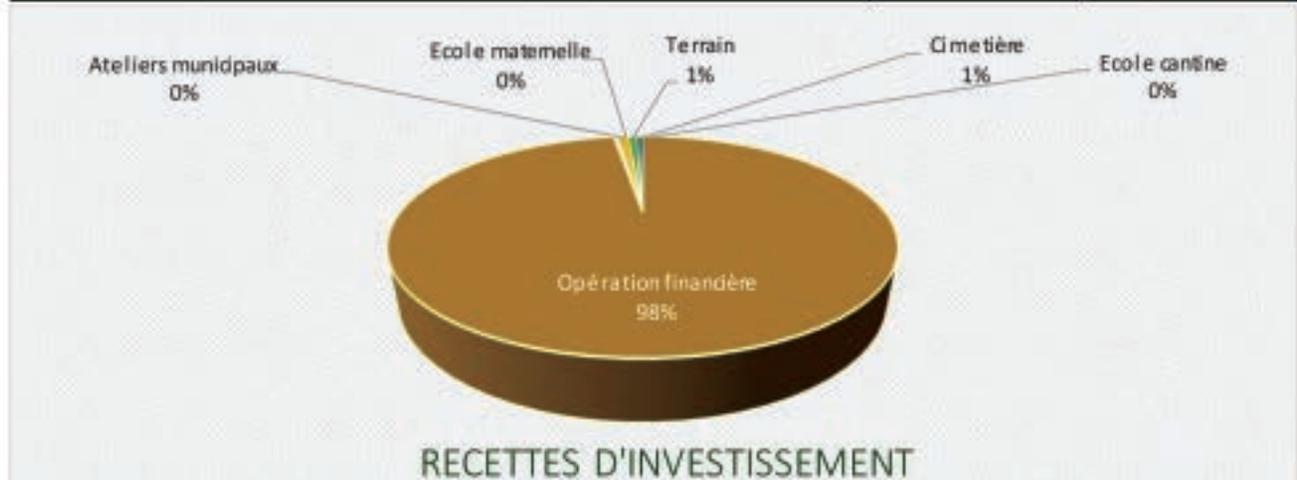
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 SECTION D'INVESTISSEMENT

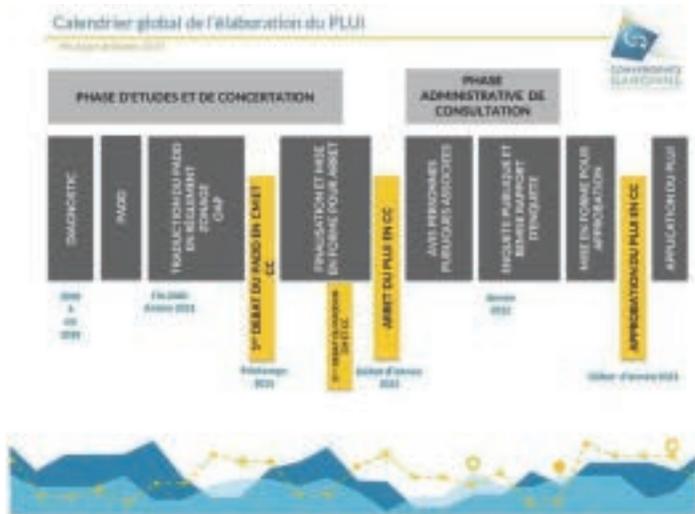
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Libellé	Budget cumulé	Réalisations
OPFI	Opération financière	102 354,78	32 893,90
OPNI	Opération non individualisée	4 500,00	4 465,06
105	Achat de véhicule	15 000,00	
109	Ateliers municipaux	1 080,00	1 080,00
111	Mairie	14 388,00	8 123,89
113	Ecole maternelle	11 860,00	1 860,00
115	Maison des associations	3 500,00	
121	Terrain	7 200,00	7 190,40
125	Restructuration groupe scolaire et aménagement abords	180 000,00	
72	Voirie à compétence communale	125 570,64	1 053,50
84	Matériel mobilier scolaire	5 000,00	3 602,40
93	Cimetière	6 000,00	5 900,00
94	Ecole Cantine	16 720,00	3 719,76
96	Salle de fêtes	3 500,00	
97	Terrain de Tennis	25 000,00	
TOTAL DEPENSES		521 673,42	69 888,91



RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Libellé	Budget cumulé	Réalisations
OPFI	Opération financière	508 590,42	210 933,32
109	Ateliers municipaux	638,00	638,00
113	Ecole maternelle	1 183,00	1 183,00
121	Terrain	4 793,00	4 793,00
125	Restructuration groupe scolaire et aménagement abords		7 800,00
93	Cimetière	3 933,00	3 933,00
94	Ecole cantine	2 536,00	2 536,00
TOTAL RECETTES		521 673,42	231 816,32



URBANISME : LE PLU i



Le PLU i, c'est quoi déjà ?

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est un grand projet de territoire pour les 15 ans à venir. Il doit apporter des réponses concrètes à des enjeux urbains, environnementaux, économiques, de services à la population, de mobilité... C'est un document qui imagine notre cadre de vie pour les années à venir !

LES ENJEUX

Harmonisation et cohérence dans le développement du territoire sur la totalité de sa surface.

Mise en compatibilité des documents d'urbanisme de la Communauté de Communes avec le Schéma de Cohérence Territoriale du Sud-Gironde (SCoT) et le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

Gestion plus rigoureuse des sols, de la qualité architecturale et une meilleure répartition géographique des zones de peuplement futur grâce à une prise de décision collégiale au niveau intercommunal.

LES OBJECTIFS

Aménagement de l'espace tout en préservant les espaces agricoles et paysagers tout en favorisant l'implantation, territorialement cohérente, d'équipements publics.

Développement de l'habitat :

Accentuer l'effort de production, de réhabilitation et de diversification de l'offre de l'habitat, en cohérence avec les

prescriptions du SCoT. Pour répondre au besoin de logements avec le souci d'économiser et de réguler le foncier.

Développement économique :

- Développer les possibilités d'accueil de nouvelles entreprises et faciliter le développement des entreprises existantes.
- Permettre le déploiement et le développement de l'offre touristique liée aux richesses patrimoniales, culturelles, fluviales, paysagères, viticoles, agricoles et forestières.

Environnement :

- Préserver les milieux naturels et la mise en valeur de la richesse paysagère par la traduction du concept de trame verte, bleue et pourpre.

Ressources :

1. **Energie** : traduire les objectifs de diminution des gaz à effet de serre dans les politiques publiques d'aménagement.
2. **Eau** : placer l'eau comme un enjeu transversal important en matière de gestion des risques inondations, de préservation des zones humides, gestion maîtrisée de la ressource et protection des nappes souterraines.
3. **Mobilité** : définir une stratégie de mobilité communautaire respectueuse de l'environnement, combinant l'ensemble des modes de déplacements en interne et en lien avec les territoires voisins.

Aménagement numérique : Atteindre un haut niveau d'équipement après évaluation des attentes du territoire, en cohérence avec les politiques d'habitat et de développement économique.

Cohérence territoriale : traduire de manière opérationnelle les enjeux du PLU i en respectant les prescriptions du SCoT du Sud-Gironde.

LES ETAPES :

1. Le Diagnostic

Dresse un état des lieux du territoire multithématique pour en faire ressortir des enjeux et problématiques.

2. Le PADD

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable est un outil qui doit répondre aux besoins du territoire pour les 15 années à venir.

URBANISME : LE PLU i (SUITE ET FIN)

3. Règlement & Zonage

Le projet politique est traduit à travers une carte du territoire et un règlement qui encadre la construction.

Co-construit avec la population, les associations et les partenaires institutionnels.

4. Arrêt, enquête publique & approbation

Le document est soumis à avis des personnes compétentes et de la population avant d'être approuvé par les élus et de devenir opposable.

Où en sommes-nous ?

D'une manière générale, les nouvelles mandatures ainsi que l'épisode que nous traversons à cause de la COVID ont considérablement retardé le calendrier prévu par la CDC.

Après la phase de diagnostic achevée avant les élections, nous sommes aujourd'hui en finalisation du PADD qui sera certainement voté avant l'été.

En parallèle, nous avons commencé les travaux d'inventaires des logements vacants, des bâtiments voués à changer de destination, des zones ayant un potentiel de densification pour de l'habitat, du commerce ou de l'équipement... Les demandes particulières reçues sont également en cours d'examen.

Toute l'équipe membre de la commission urbanisme d'Arbanats travaille régulièrement à la valorisation de notre village. Nos conclusions sont relayées à la chargée de mission de la communauté de communes et au bureau d'études spécialisé.

L'objectif est d'achever le PLU i courant 2022...

C'est un moment crucial pour l'avenir de notre village où l'intérêt collectif doit passer avant tout intérêt particulier. Nous sommes bien sûr à l'écoute de vos remarques et/ou projets.

DE NOUVEAUX DEFIBRILLATEURS

Afin d'être en conformité avec le dernier décret relatif aux défibrillateurs dans les établissements recevant du public, l'appareil situé à l'extérieur de la mairie, à côté de la porte d'entrée, a été remplacé.

Facile d'utilisation, il est accessible depuis la mairie, la salle des fêtes, l'espace associatif, la maison des associations et l'église, mais peut être également utilisé par toute personne si nécessaire.

L'école étant plus éloignée et isolée par la voie ferrée, un deuxième défibrillateur a été installé dans le bureau des enseignantes.

Ce dispositif peut sauver des vies en attendant l'intervention des secours.



Défibrillateur devant l'entrée de la mairie



Défibrillateur dans l'école

EXTRAITS DES CONSEILS MUNICIPAUX ANNÉE 2020

Les comptes-rendus complets des conseils municipaux sont consultables sur le site internet de la commune et sur demande auprès des services de la mairie.

SEANCE DU 25 MAI 2020

- ELECTION DU MAIRE

Aline TEYCHENEY a été élue Maire à l'unanimité.

- ELECTION DES ADJOINTS :

Béatrice ALLEMAND : 1ère adjointe

Philippe RIMAUD : 2ème adjoint

Corine RIEHS : 3ème adjointe

Bernard BEAUPRAT : 4ème adjoint

- ELECTION DES DELEGUES DU CA.PO.AR. (Castres-Portets-Arbanats)

Délégués titulaires : Philippe RIMAUD et Sébastien GUILLAMET

Délégué suppléant : Bernard BEAUPRAT

- ELECTION DES DELEGUES DE L'AR.PO.CA.BE (Arbanats-Portets-Castres-Beautiran)

Délégués titulaires : Bernard BEAUPRAT et Fabrice REYNAUD

Délégué suppléant : Sébastien GUILLAMET

SEANCE DU 02 JUILLET 2020

- Restructuration du groupe scolaire et aménagement de ses abords

Une consultation a été lancée pour choisir un bureau d'étude.

- Taux imposition 2020

Les taux pour 2020 sont donc de 22,13 % pour le foncier bâti et de 50,34% pour le foncier non bâti.

- FDAEC 2020

La répartition du montant du F.D.A.E.C. 2020,

- Caméra site groupe scolaire :

montant HT 4 649,80 € TTC 5 579,76 €

- Clôture stade terrain de foot :

montant HT = 5 992,00 € TTC = 7 190,40 €

- Colombarium :

montant HT = 4 916,67 € TTC = 5 900,00 €

- Enrobé devant entrée atelier municipal :

montant HT = 900,00 € TTC = 1 080,00 €

- Vote du budget 2020

- La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de

1 193 402,96 €

- La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de : 521 673,42 €

Soit un total budgétisé en dépenses et recettes pour un montant de : 1 715 076,38 €

- Choix et vote des commissions communales

COMMISSION BUDGET - FINANCES

COMMISSION ECOLE - PERISCOLAIRE

COMMISSION BATIMENTS COMMUNAUX - PATRIMOINE

COMMISSION VOIRIE - FLUIDES - CIMETIERE

COMMISSION INFORMATION COMMUNICATION - NOUVELLES TECHNOLOGIES

COMMISSION LOISIRS CULTURE- SPORT- FETES CEREMONIES- MILIEU ASSOCIATIF

COMMISSION URBANISME - DEVELOPPEMENT DURABLE - ENVIRONNEMENT

EXTRAITS DES CONSEILS MUNICIPAUX ANNÉE 2020

SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2020

– Aide financière SDEEG – pose horloges astronomiques

Des horloges astronomiques vont être posées sur l'éclairage public pour un montant total de 3 402,60 € HT soit 3 640,78 € TTC.

– Aide financière SDEEG – travaux divers éclairage public

Des travaux divers d'amélioration de l'éclairage public pour un montant total de 15 031,25 € HT soit 16 083,43 € TTC vont être menés.

– Avenant convention SDEEG – instruction autorisation droits des sols

Un avenant sera signé pour ajouter les missions suivantes : enregistrement des déclarations d'ouverture de chantier (DOC), enregistrement des déclarations attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT), traitement des DAACT.

SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2020

– Choix société pour l'étude préalable à la restructuration du groupe scolaire et l'aménagement de ses abords.

Le conseil municipal, à l'unanimité a choisi la SARL NECHTAN / VIA Infrastructure.

– Demande subvention conseil départemental - étude préalable à la restructuration du groupe scolaire et l'aménagement de ses abords.

Une demande de subvention sera faite au Conseil Départemental de la Gironde pour un montant de 7 800 €.

– Demande DETR à titre dérogatoire - étude préalable à la restructuration du groupe scolaire et l'aménagement de ses abords.

Une demande de DETR à titre dérogatoire sera faite au taux de 30% de 15 950 € HT soit 4 785 €.

Le plan de financement s'établit comme suit :

- Subvention du Conseil Départemental :	7 800,00 €	
- DETR (à titre dérogatoire) 30% :	4 785,00	
- Autofinancement :	3 365,00 € HT	6 555,00 € TTC
Total :	15 950,00 € HT	19 140,00 € TTC

– Adhésion convention SDEEG – efficacité énergétique

Dans le cadre de la mise en place d'un groupement de commandes en matière d'exploitation et de maintenance des installations thermiques communales (chauffage, eau chaude sanitaire, ventilation et climatisation). Cette adhésion est gratuite.

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

– Tarifs cantine 2021.

A l'unanimité, les tarifs de la cantine scolaire de 2020 sont reconduits pour 2021 soit :

- 2,54 € pour les familles ayant 1 ou 2 enfants scolarisés à l'école d'Arbanats
- 2,29 € pour les familles ayant 3 enfants scolarisés à l'école d'Arbanats
- 4,82 € pour les adultes.

– Tarifs accueil périscolaire 2021.

A l'unanimité, les tarifs de l'accueil périscolaire de 2020 sont reconduits pour 2021 selon les tranches du quotient familial, soit :

- de 0 à 400 €/mois : 0,55 € la ½ h
- de 401 à 600 €/mois : 0,57 € la ½ h
- de 601 à 850 €/mois : 0,61 € la ½ h
- de 851 à 1250 €/mois : 0,64 € la ½ h
- de 1251 à 1500 €/mois : 0,66 € la ½ h
- > à 1501 €/mois : 0,68 € la ½ h

– Contrôle obligatoire conformité des installations d'assainissement collectif et non collectif en cas de cession de bien immobilier

Le contrôle du raccordement au réseau public d'assainissement sera obligatoire, à l'occasion de toute mutation d'un bien immobilier et sera opéré par la SUEZ, société fermière du service d'assainissement et que la prestation sera facturée directement au propriétaire qui vend son bien, ainsi que le contrôle de l'installation d'assainissement non collectif (SPANC) à l'occasion de toute mutation d'un bien immobilier sera obligatoire.

– Règlement intérieur conseil municipal

Le conseil a approuvé et voté le règlement à l'unanimité.

EXTRAITS DES CONSEILS MUNICIPAUX ANNÉE 2021

Les comptes-rendus complets des conseils municipaux sont consultables sur le site internet de la commune et sur demande auprès des services de la mairie.

SEANCE DU 16 FEVRIER 2021

– Tarifs et durée concessions pleine terre ou caveaux.

A compter du 1er mars 2021, le tarif la durée des concessions pleine terre ou caveaux comme suivant :

• **Concession pleine terre ou caveau simple** : 3,20 m x 1,30 m pour un prix de : 41,60 € + frais fixes : 25 € pour une durée de 30 ans renouvelable

• **Concession pleine terre ou caveau double** : 3,20 m x 2,60 m pour un prix de : 83,20 € + frais fixes : 25 € pour une durée de 30 ans renouvelable

– Tarifs et durée des concessions colombarium.

À compter du 1er mars 2021, les tarifs suivants pour le colombarium :

• Cases pouvant contenir 2 urnes :

Durée 15 ans (renouvelable)

Tarif : 340 € (Dont 25 € de frais fixes d'enregistrement)

Durée 30 ans (renouvelable)

Tarif : 640 € (Dont 25 € de frais fixes d'enregistrement).

• Cases pouvant contenir 4 urnes :

Durée 15 ans (renouvelable)

Tarif : 530 € (Dont 25 € de frais fixes d'enregistrement)

Durée 30 ans (renouvelable)

Tarif : 980 € (Dont 25 € de frais fixes d'enregistrement)

– Demande aide financière au SDEEG – éclairage public.

Un devis de 2 369,75 € HT (2 535,63 € TTC) a été transmis par le SDEEG pour l'extension de l'éclairage public avenue des Araires.

– Aménagement de sécurité RD214 – convention Département de la Gironde

Dans le cadre de l'aménagement de sécurité de la RD 214 une pose de coussins berlinois sur chicane existantes se fera à l'avenue des Araires et avenue Maurice la Châtre ainsi qu'un aménagement d'une écluse latérale avenue Maurice la Châtre).

SEANCE DU 12 AVRIL 2021

- VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020.

- AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020

- Section de fonctionnement excédent reporté (R002) : 572 977,38 €

- Section d'investissement solde d'exécution N-1 (R001) : 95 466,63 €

- TAUX IMPOSITION 2021

Les taux de la taxe foncière (bâtie et non bâtie) pour l'année 2021 :

- Foncier bâti : 39,79 % (dont 17,46 % du département)

- Foncier non bâti : 50,59 %

- SUBVENTIONS 2021

Une enveloppe de 4 050 € de subventions pour les associations communales.

Une enveloppe de 500 € pour les associations extérieures à la commune.

Une subvention de 915 € à l'Association Syndicale Autorisée des Palus d'Arbanats.

- VOTE SUBVENTION 2021 CCAS

Une subvention de 1 814,07 € pour le Centre Communal d'Actions Sociales d'Arbanats.

- VOTE BUDGET 2021

- La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de : 1 327 090,00 €

- La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de : 537 515,00 €

Soit un total budgétisé en dépenses et recettes pour un montant de : 1 864 605,00 €

SDEEG – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR ECLAIRAGE PUBLIC 2021 (LEDS)

- Devis de 9 617,54 € HT (10 290,77 € TTC), pour le remplacement des luminaires de l'éclairage public par des LEDS (chemin des croix, chemin du Bérot, rue de Larrieste, route de la Madelon, passage piéton RD1113).

SÉCURISATION DE LA RD 214



Dans le cadre de l'aménagement de sécurité de la RD214, des coussins berlinois ont été posés au niveau des chicanes existantes sur l'avenue Maurice la Chatre et l'avenue des araires. Ces dispositifs de sécurité sont destinés à ralentir la vitesse des automobiles sans gêner les autres usagers de la chaussée. Pour cela, ils sont suffisamment étroits pour permettre aux cyclistes de passer à droite, aux autobus de passer par-dessus sans les toucher avec leurs roues, mais suffisamment larges pour obliger les autres véhicules à ralentir.

Un aménagement de sécurité au niveau de l'avenue Maurice la Châtre

Pour la satisfaction des riverains, une chicane a été installée au croisement de la RD214 et de la route de la Fontanette pour sécuriser l'avenue notamment lors des manœuvres de camions ou gros véhicules à cet endroit.

Des aménagements de sécurité au niveau de l'avenue des Araires

Depuis la mise en place des coussins berlinois au niveau des chicanes existantes sur l'avenue des Araires, les riverains comme les promeneurs ont pu constater en direction de St Michelet de Rieufret, des traces de roues laissées sur les bas côtés comme en témoignent les photos ci-dessous.



Actes délibérés d'incivilité ou d'amusement quoi qu'il en soit l'objectif de la municipalité est de veiller à la sécurité de ses administrés. Il a donc été installé en renforcement de cette zone très utilisée par les promeneurs, les sportifs à vélo ou à pieds, cinq buses de béton que nous aurons, par la suite, le plaisir de fleurir.

Nous comptons ainsi sur la vigilance de chacun pour la sécurité de tous.



HONNEUR À NOTRE



Portrait de "Lili", la doyenne d'Arbanats.

A 97 printemps, Jeanne Liliane Garaud, dite "Lili", est la doyenne de notre village. Cette arbanataise au sourire malicieux partage avec nous son vécu et ses souvenirs.

Lili est née un beau jour de décembre 1923 et grandit à Rauzan. C'est lorsqu'elle épouse "Jo" en 1954 qu'elle emménage à Arbanats, où elle réside donc « depuis 67 ans ! » comme elle a plaisir à le dire. À l'époque, nous étions 502 habitants. Aujourd'hui, "Lili" fait de temps en temps le tour de la commune en voiture avec une amie afin de voir les nouvelles constructions : « Ça a doublé ! ».

Elle se remémore le temps où elle travaillait, partant sur son vélo pour faire le ménage, notamment chez Madame Dozier auprès de laquelle elle a œuvré pendant 44 ans. Plus qu'une profession, c'est une vraie passion. Quand on lui demande quels sont ses loisirs, "Lili" nous répond enjouée « Le ménage ! ». Preuve en est l'intérieur impeccable de sa maison, le parquet ciré, les objets minutieusement rangés.



DOYENNE "LILI"



"Lili" raconte fièrement qu'elle a entretenu son jardin jusqu'à l'âge de 92 ans. Elle se rappelle les vignes de sa belle-famille et la période des vendanges tous ensemble. D'ailleurs, elle relève que la solidarité lui semblait beaucoup plus présente à l'époque, que les gens se rendaient plus facilement service. Elle se dit toutefois chanceuse d'être bien entourée, d'avoir de bons voisins et amis, qui l'ont notamment soutenue lorsque "Jo" est décédé il y a 16 ans.

La cuisine est une autre de ses passions. Elle rit en expliquant les heures passées à l'élaboration des repas de fêtes : d'abord le pot-au feu, puis crépinettes/huîtres, ris de veau, gigot/haricots, salade et fromages. Arrivent ensuite les desserts : tarte aux pommes, merveilles et œufs au lait, le café et la traditionnelle coupe de Champagne pour finir. Après cinq heures de déjeuner, à peine le temps de digérer qu'arrivait le dîner. "Lili" mangeait finalement peu, elle avait juste plaisir à avoir son monde autour d'elle.

Une écharpe des Girondins de Bordeaux trône fièrement sur le canapé : « J'adore le sport ! ». "Lili" achète le journal pour lire les résultats de ses équipes et athlètes préférés. Fan de tennis qu'elle aurait aimé pratiquer, elle adore Roger Federer : « Mais bon, il va avoir 40 ans, il est moins en forme ».

La boxe enfin. Elle détaille avec émotion les nuits où elle demandait à être réveillée à 2 heures du matin pour écouter

près du poste de radio les combats de Marcel Cerdan aux Etats-Unis. Le dernier round terminé, elle buvait son café et retournait se coucher.

Quand on lui parle de fêtes, elle se souvient des kermesses organisées par l'Abbé Janvier, qui est d'ailleurs venu manger quelques fois chez elle. Plus tard, elle aimait les sorties avec le club du troisième âge. Nostalgique, elle dit que cela lui manque. Tout comme les commerces de proximité de l'époque : L'épicerie Duvigneau sur la place Carros, Elise Laporte au bourg, le bureau de tabac de Claire Teycheney.

Ce qui lui semble le plus difficile aujourd'hui est d'avoir perdu la plupart des siens. Cependant, elle est entourée de ses neveux et nièces qui prennent soin d'elle. Les portraits des petits derniers sur le buffet lui redonnent vite le sourire. Une vraie force de la nature notre doyenne ! Elle nous fait d'ailleurs le plaisir de transmettre sa recette de pâté, que vous retrouvez ci-dessous.

Si vous croisez "Lili", n'hésitez pas à la saluer, son joli sourire ensoleillera votre journée.

Le pâté de "Lili" :

- 5 kg de gorge de porc
- 1 kg de foie de volaille
- Une assiette à soupe d'échalotes
- 16 g de sel
- 5 g de poivre
- Mouliner le tout et mettre en conserve



VIE COMMUNALE

Les années 2020 et 2021 ont été marquées par le départ à la retraite de deux de nos employés communaux :

Mme CAZAURANG Dominique employée communale depuis le 17 février 1997 dédiée à l'entretien des bâtiments communaux. Elle a fait valoir ses droits à la retraite le 1er juin 2020 après 23 ans de service public local.

Mr PEYRUC Hervé employé communal depuis le 05 avril 1982 dédié à l'entretien du patrimoine et des espaces verts. En 2014, il avait reçu la médaille de vermeil du travail pour ses trente-deux années de service public local. Il fait valoir ses droits à la retraite le 1er février 2021 après 39 ans de service.

Nous leur souhaitons une belle et longue retraite...

... **Bienvenue à Guillaume FRAUNIÉ** qui a rejoint l'équipe des agents municipaux. Il assure à temps partiel (2 jours ½ par semaine) et pour une durée indéterminée, l'entretien du patrimoine et des espaces verts.

Depuis septembre 2020, l'entreprise ANDY NETT a obtenu l'avis favorable du conseil municipal pour l'entretien des bâtiments communaux.

DEVOIR DE MÉMOIRE



11 NOVEMBRE 2020

Malgré le confinement et en raison de la situation sanitaire, la cérémonie de l'armistice du 11 novembre a eu lieu en comité restreint, seulement en présence de quelques conseillers et d'un ancien combattant d'Arbanats.

Madame le maire a prononcé le discours officiel en rappelant le centième anniversaire de l'inhumation du soldat inconnu. Puis elle a énoncé tous les soldats français morts en activité pendant l'année 2020 sans oublier les enfants d'Arbanats morts pour la France pendant les deux guerres.

Vous pouvez retrouver des photos et des vidéos sur Facebook

<https://www.facebook.com/VilleArbanats> et le site de la mairie <http://www.arbanats.fr>

19 MARS 2021

La cérémonie pour la Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc s'est déroulée en présence de Mme le maire Aline TEYCHENEY, de M. Michel DUVIGNAC président de la FNACA (Fédération nationale des anciens combattants Algérie, Maroc, Tunisie), de porte-drapeaux et d'un public très restreint, ce vendredi 19 mars (M. Jean Claude ESPAGNET était absent pour cause d'intervention chirurgicale).

Conformément aux restrictions en vigueur, la cérémonie s'est déroulée à huis clos.

Cet événement marquait le 59e anniversaire du cessez-le-feu proclamé sur l'ensemble du territoire algérien en application des accords d'Évian.

Après le dépôt de gerbe, le président de la FNACA, dans son allocution, a rendu hommage aux 30 000 morts civils et militaires ainsi qu'aux 70 000 blessés.

Mme le maire a lu ensuite le discours de Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la ministre des armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants.



LE NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE

Depuis 2019, la commission "école et périscolaire" travaille avec l'équipe enseignante sur un projet d'intégration du digital à l'école d'Arbanats.

Le but de cette technologie est d'aider l'équipe enseignante à transmettre les savoirs par l'intermédiaire des innovations numériques mais surtout d'accompagner et d'éveiller les enfants à l'usage didactique, ludique, raisonné et contrôlé du numérique.

L'utilisation du digital comme nouvelle méthode d'apprentissage, permet de développer l'autonomie et l'esprit critique des enfants. C'est aussi une manière de favoriser la réussite scolaire par l'émergence de nouvelles compétences et de préparer les jeunes aux nouveaux métiers en lien avec l'informatique.

En 2019, nous avons ainsi commencé par équiper les six classes (maternelles et primaires) d'un tableau numérique. Leur utilisation est, depuis la rentrée scolaire 2020, devenue optimale grâce au raccordement de l'école au réseau publique de la fibre optique.

Ce raccordement, a motivé ensuite la commission à renouveler tous les vieux ordinateurs de l'école. En février dernier, quinze nouveaux ordinateurs portables ont été achetés en remplacement des anciens devenus obsolètes ainsi que deux tablettes pour les élèves de maternelles (classe verte / classe blanche).



ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

L'année 2020 a vu le remplacement de l'éclairage public de l'avenue Maurice La Châtre devenu obsolète et gourmand en énergie par des nouvelles lampes à LEDS à très basse consommation couplées à des horloges astronomiques plus performantes et plus précises.

Une consommation d'électricité maîtrisée grâce à une variation de luminosité qui s'abaisse sans danger de 86% entre 23h et 6h du matin ce qui permet à la commune de faire des économies.

Prochainement, il est prévu le même type d'éclairage au chemin des Croix, le chemin du Bérot et la rue de Larrieste.



ENVIRONNEMENT

LE BRÛLAGE DES DECHETS VERTS ET MENAGERS C'EST INTERDIT !



Le brûlage à l'air libre des déchets verts (tonte de pelouses, feuilles mortes, taille de haies et d'arbustes, élagages, débroussaillage et autres) est interdit toute l'année, y compris dans un incinérateur de jardin. Si ces déchets verts sont produits par des ménages, ils sont assimilés à des déchets ménagers selon l'annexe II de l'article R. 41-8 du Code de l'environnement.

Pour rappel, cette règle est régie par l'article 84 du règlement sanitaire départemental (RSD), et par arrêté préfectoral du 23/12/1983 (en Gironde).

Le fait de ne pas respecter les dispositions des arrêtés pris en application des articles L. 1 ou L. 3 ou L. 4 du code de la santé publique dans leur rédaction antérieure au 8 janvier 1986 est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 3^{ème} classe. Chaque manquement à une disposition du RSD constitue une contravention distincte et donc peut faire l'objet d'une contravention. Dans sa rédaction en vigueur, l'article 131-13 du Code pénal prévoit que les contraventions de 3^{ème} classe sont d'un montant de 450 euros.

La gêne du voisinage générée par les odeurs et la fumée est incontestable, ainsi que les risques majeurs d'incendie. Il faut rappeler que le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants en quantité importante, dont les particules qui véhiculent des composés toxiques et cancérigènes (hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatiles, oxydes d'azote, monoxyde de carbone et autres).

Il existe plusieurs solutions pour éviter ces risques majeurs :

- Le compostage, le broyage, le paillage, les dépôts en déchetterie.

EN PROTEGEANT VOTRE SANTE, VOUS PROTEGEZ AUSSI L'ENVIRONNEMENT :

Les règles pour les professionnels ne sont pas détaillées dans cet article qui ne concerne que les particuliers

*Source : ARS Nouvelle Aquitaine

ENVIRONNEMENT

LES MASSIFS DE LA RD 1113 VONT RETROUVER DES COULEURS !



L'arrivée du printemps réveille nos envies de soleil, de renouveau et de fleurs !! Il faudra encore un peu de temps pour que notre commune rayonne comme nous le souhaitons mais l'embellissement est bien lancé... Les couleurs chatoyantes ont pris la place des graminées fanées et desséchées. Le massif devant le relai 113 va se parer de roses couvre-sol multicolores et une variété d'arbustes a été choisie pour égayer le long du déplacement piétons vers les écoles.

D'autres plantations verront le jour au rythme des saisons ; les buses de béton, tristes garde-fous des automobilistes indisciplinés seront fleuries elles aussi, notre bourg ne sera pas oublié. Encore un peu de patience et notre village s'habillera de mille couleurs !!!

LA FIBRE OPTIQUE

L'avancement du déploiement du réseau FttH (ce qui signifie en français « Fibre optique jusqu'au domicile ») est accessible sur le site de GIRONDE HAUT MEGA.

Le plan « GIRONDE HAUT MEGA » est piloté par GIRONDE NUMERIQUE.

<https://www.girondhautmega.fr/carte-deligibilite>

ARBANATS est en partie éligible depuis quelques jours pour certains administrés ou depuis plusieurs mois pour d'autres grâce au déploiement du réseau FttH par les équipes de Gironde Numérique sur la zone du « Réseau d'Initiative Publique » piloté par le département de la Gironde.

Il est rappelé que le Réseau d'Initiative Publique (RIP33) est ouvert à l'ensemble des Fournisseurs d'accès Internet (FAI), ces derniers sont seuls à décider de signer ou pas un contrat commercial avec Gironde Numérique pour être en mesure de commercialiser leurs offres « fibre ».

Pour information, les nouvelles constructions situées devant le Domaine de Rose, en bordure de l'avenue des Araires, vont apparaître la première quinzaine de mai sur le serveur de visibilité, preuve qu'elles ne sont pas oubliées ; des échanges réguliers entre la commune et l'opérateur ont permis de les inscrire dans le programme de rattrapage.

NOS AMIS LES BÊTES

Loyal, intelligent, affectueux, le chien est connu pour être le meilleur ami de l'homme. Prendre soin de son animal de compagnie est une source de joie mais relève également d'une réelle responsabilité au quotidien. Petit point sur la législation canine.

Vos obligations :

•→ **Votre responsabilité est engagée lorsque vous croisez des personnes, accompagnées ou non d'animaux. Vous devez garder le contrôle de votre animal en toutes circonstances.**

•→ **Votre chien doit être gardé dans les meilleures conditions de sécurité, chez vous ou à vos côtés.**

•→ **Il vous appartient de prendre les mesures adaptées pour empêcher d'aller seul sur la voie publique.**

•→ **Ne laissez jamais votre chien seul en présence d'un enfant. Attirez l'attention des enfants sur la nécessité d'être prudents : pas de cri, de geste brusque ou de brutalité envers votre animal de compagnie.**

•→ **Soyez attentif à son état de santé qui peut être à l'origine de modifications de son comportement.**

•→ **N'oubliez pas de le faire identifier (par tatouage ou puce électronique)**

•→ **Toute morsure doit être déclarée à la mairie.**

En cas de problème lié aux conditions de garde de votre chien, le maire peut ordonner son placement dans un lieu de dépôt adapté.

Si vous rencontrez des difficultés à vous faire obéir, votre vétérinaire pourra vous conseiller un éducateur canin.

Vous possédez un chien de garde et de défense (2^{ème} catégorie) **ou un chien d'attaque** (1^{ère} catégorie) :

En raison de leurs caractéristiques morphologiques et de leur puissance (American Staffordshire, Rottweiler, Tosa, Mastiff ou assimilés et non inscrits au Lof) ces catégories sont soumises à des règles particulières, et notamment à la délivrance d'un permis de détention par la mairie.

Ce permis sera accordé sous réserve de la présentation de justificatifs d'identification, de vaccination contre la rage, d'assurance de responsabilité civile, de stérilisation pour la 1^{ère} catégorie, d'attestation d'aptitude (formation sur l'éducation et le comportement canin, ainsi que sur la prévention des accidents), et d'évaluation comportementale.



**Vous possédez
un chien de première
ou deuxième catégorie**

Vous êtes concerné par la législation sur les chiens dangereux

Loi du 6 janvier 1999 - Article de 27 avril 1999
Loi du 20 juin 2008 en ses derniers d'applications

Chiens 1^{ère} catégorie
• American staffordshire terrier sans LOF
• Mastiff sans LOF (beastial)
• Tosa sans LOF

Chiens 2^{ème} catégorie
• American staffordshire terrier avec LOF
• Rottweiler avec ou sans LOF
• Tosa avec LOF

Les références du permis de détention doivent figurer dans le passeport délivré par le vétérinaire.

Vous chien appartient à la 2^{ème} catégorie : Il doit être tenu en laisse et muselé dans les lieux publics et les transports en commun.

Vous chien appartient à la 1^{ère} catégorie : Vous ne devez pas l'emmener dans les transports en commun et les lieux publics à l'exception de la voie publique. Il ne doit pas rester dans les parties communes des immeubles collectifs. Dans tous les autres lieux où sa présence n'est pas interdite, vous devez obligatoirement le tenir en laisse et muselé.

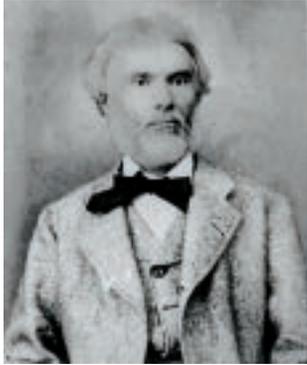
Nous rappelons également que les aboiements persistants au-delà de 22 heures peuvent constituer un tapage nocturne. Dans ce cas, le propriétaire sera immédiatement sanctionné d'une amende.

Le non respect de ces règles est sévèrement puni par la loi.

Nous vous invitons à faire preuve de bon sens et de vigilance, ainsi qu'à respecter ces précautions pour le bien-être et la sécurité de tous.

Pour toute information complémentaire, adressez-vous à votre vétérinaire, à la mairie ou connectez-vous sur le site : www.interieur.gouv.fr

LE BILLET DE 5 FRANCS DE LA BANQUE COMMUNALE D'ARBANATS FONDÉE PAR MAURICE DE LA CHÂTRE



Une très rare photo de Claude Maurice de La Châtre devenu Lachâtre, Il a en effet fait enlever la particule de son nom.



LA BANQUE COMMUNALE D'ARBANATS, UNE BANQUE D'ÉCHANGE

Raison sociale : « Crédit gratuit mutuel, Mobilier, Personnel et Foncier. » **Maurice Lachâtre, directeur. Inauguration :** le 1^{er} juillet 1856

Elle fonctionne sur le principe d'une banque d'échange, système en vogue dans le courant social de cette époque. Proudhon en fonda une à Paris dès 1849, nommée la Banque du Peuple, dont Maurice Lachâtre s'en inspira certainement pour créer la banque d'Arbanats. Cette banque, active dès 1856, assure le financement du phalanstère en faisant tout d'abord bénéficier du crédit gratuit, les acheteurs de parcelles. Elles fonctionnent au profit de ceux-là même qui forment sa clientèle. Son cercle des opérations se situe sur tous les pays situés sur la ligne du chemin de fer de Bordeaux à Langon; Bordeaux Bègles, Villenave, Cadaujac, Saint-Médard, Beautiran, Portetz, Podensac, Cérons, Barsac, Preignac, Langon et dans les communes qui rayonnent d'Ouest en Est.

Le fonctionnement de cette banque s'articule autour de 3 principes qui, à l'époque, étaient révolutionnaires :

Suppression du numéraire : la Banque supprime les encaisses métalliques, mais émet des bons de consommation contre espèces ou en produits et denrées en cours, payables à vue à tous les sociétaires du domaine.

Pour autoriser cet affranchissement du billet de banque, considéré comme un bon de consommation, il fallait changer d'abord le principe même de la banque, et ceci grâce au crédit mutuel et gratuit. A l'époque, l'idée de concevoir un billet de banque qui ne soit pas échangeable contre des pièces circulantes ou un certain poids d'or, n'avait pas véritablement l'adhésion des économistes.

Gratuité du crédit : la Banque ne prélève aucun intérêt mais des frais de commission et d'administration de l'ordre de 0,25 à 0,5 % de la valeur de l'avance, prélèvement qui permet une rétribution minimale sur frais et salaires.

L'échange mutuel : ce principe est censé permettre aux travailleurs de procéder à des échanges sur un pied d'égalité et de réciprocité. L'objet de l'échange est vendu et acheté à une valeur juste pour les deux parties. Le vendeur connaît la valeur de l'objet qu'il propose, ce qu'il lui a coûté (en matières premières et heures de travail), et l'acheteur sait quelle valeur il peut accorder à l'objet de l'échange. Sur cette base, le vendeur et l'acheteur peuvent s'accorder sur un prix.

Dans des correspondances de la banque d'Arbanats, nous apprenons qu'en 1857 :

- elle finance la création de plusieurs magasins communaux et s'occupe de l'organisation du « cheptel gratuit ».
- la mutuelle crée une Assurance mutuelle « contre la mortalité des bestiaux, sous auspices de la Banque communale d'Arbanats ». L'assurance mutuelle réunit des propriétaires qui prennent l'engagement les uns envers les autres de se couvrir réciproquement et équitablement en cas de problème.

Les billets de la banque d'Arbanats

En 1856, il fut décidé de la création de 3 valeurs de billets pour permettre les échanges des produits de la commune et de ses environs.

ÉTAT CIVIL

Ils sont nés...

15-03-2020 : Eli, Claude, Bernard GUILLAMET
04-04-2020 : Cléandre, Mallory HAUSTANT
17-04-2020 : Cyrielle DUBICKI
26-04-2020 : Léandro DESCHOTTE
28-06-2020 : Liya DUCORNET
15-08-2020 : Lise HOLLANDE
27-01-2019 : Basile, Gaspard, Emile TARDIVO
08-02-2019 : Julia HOLLANDE
11-04-2019 : Arthur, Yoan, Jean PRIGENT-BENOIT
02-05-2019 : Clara, Andréa, Victoria GALAS BRÉANT
07-08-2019 : Célia DEVEZ
04-09-2019 : Iban, Pierre CLÉMENT
06-09-2019 : Maïwen SULPICE
14-09-2019 : Anaé GONTIER WALLARIN
02-11-2019 : Oscar, Xindi REYNAUD
15-09-2019 : Hugo, Pascal, Gilles NEMETZ
20-09-2019 : Axel, Michel, Martial DELAS BARD
30-12-2018 : Emma BIROT



Ils se sont mariés...

27-07-2020 : Pauline, Emilie BRILLET et Geoffrey, Sébastien VANDAELE
02-09-2020 : Françoise, Martine COURBIN et Christian DUSSIN
25-09-2020 : Sonia, Jacqueline CROISET et Jérémie, Ella IDEA
08-02-2019 : Jeannine BAUDRAY et Jean, Albert SEYNAT
23-02-2019 : Liliane, Henriette, Jeanne HARLE et Bénédicte, Marie, Danielle, Renée LECLERC
08-06-2019 : Corinne, Fernande, Emilie DEBROECK et Olivier, Cyril BUQUET
15-06-2019 : Vanessa BERNAZEAU et Cristovao PORFIRIO
03-08-2019 : Melissa, Julie MARROT et Paul, Adrien NOWAK
21-09-2019 : Graziella ESQUES et Guillaume, Jonathan SEGUIN



Ils nous ont quittés...

26-06-2020 : Jimmy, Bernard, Marcel VERGÉ
08-06-2020 : André, Paul LECLERCQ
07-07-2020 : Claire, Elisabeth DELONDRE veuve TEYCHENEY
19-10-2020 : Fabrice FERRÉ
09-07-2020 : Mario, Louis FIOROTTO
29-12-2020 : Jean, Claude, Yve PASCRAEU
21-01-2019 : André, René PAPIN
07-02-2019 : Simone, Jeanne BÉDOURET veuve LAFARGUE
25-04-2019 : André, Jacky REVEREAU
18-05-2019 : Jacques, Christian RIVES
14-07-2019 : Suzanne SUBERVIE
26-07-2019 : Julien CHOREN
05-08-2019 : André, Marc, Bernard GOBBI
08-08-2019 : Pierrette PALLAS
19-08-2019 : Claude, Albert CURUTCHET
17-11-2019 : Pierre, Michel BRINBOEUF-DULARY
31-12-2018 : Gilles OPILE



GUIDE PRATIQUE

LES APPLICATIONS UTILES À TÉLÉCHARGER



Facebook.com/VilleArbanats/



Site internet : arbanats.fr/



CityAll : le citoyen connecté

LES NUMÉROS UTILES

•Mairie Arbanats	05 56 67 55 40
•Agence Postale Arbanats	05 56 67 20 14
•École primaire	05 56 67 02 74
•Sous-préfecture de Langon	05 56 90 60 60
•Hôpital de Langon	05 56 76 57 57
•Électricité	09 72 67 50 75
•Gaz	08 00 47 33 33
•Eau	0 977 408 408
•Police – Gendarmerie.....	17
•Samu	15
•Pompiers	18
•Communauté de communes Convergence Garonne.(dont portage repas)	05 56 76 38 00
•Urgence SMS (personnes sourdes ou malentendantes).....	114
•Centre anti-poison.....	05 56 96 40 80
•Numéro d'urgence européen.....	112
•Information Coronavirus.....	0 800 130 000
•Samu social (sans abris)	115
•Allô enfance en danger	119
•Enfants disparus	116 000
•SOS violences conjugales	39 19
•Maltraitance des personnes âgées ou handicapées	39 77
•Fil santé jeune	32 24
•Sexualité/contraception.....	0 800 803 803
•CEID addictions (Comité d'étude et d'information sur la drogue Bordeaux)	05 56 44 84 86
•Alcooliques anonymes	09 69 39 40 20
•Tabac info service	0 825 309 310
•Drogues info service	0 800 231 313.....
•Écoute cannabis	0 811 912 020
•Cancer info service	0 810 810 821
•Sida info service	0 800 840 800
•SOS Amitié	05 56 44 22 22
•Écoute suicide	01 45 39 40 00
•Trésorerie de Cadillac	05 56 62 65 01
•La Poste (service client)	36 31
•Collecte déchets encombrants (COVED)	0800 132 232
•Collecte déchets ménagers (CDC)	05 56 76 38 10
•Déchetterie	05 56 62 56 12
•Transport Gironde	0 974 500 033
•Pôle Emploi	39 49
•Mission locale des Deux Rives	05 57 98 09 80
•S.P.A. Gironde	05 56 34 18 43

DATES A RETENIR

Ma commune, Ma santé

« **Ma Commune, Ma Santé** » Association ACTIOM revient en permanence dans votre mairie.

Ce service s'adresse à l'ensemble de nos habitants : actifs, retraités, artisans, commerçants, agriculteurs, étudiants, employés territoriaux, qui souhaitent obtenir une couverture santé de qualité, en préférant une offre collective et mutualisée, à un contrat individuel.

Magali FOUCHER, notre référent local, sera présente en mairie pour vous renseigner et vous accompagner sur les dates suivantes : - Mercredi 05 Mai 2021 de 09H00 à 12H00

- Mercredi 09 Juin 2021 de 09H00 à 12H00

Référent : 06.78.78.05.48 **Accueil Ma Commune Ma Santé** : 05.64.10.00.48 **Mairie** : 05.56.67.55.40



ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

**CHÂTEAU DES PLACES
CHÂTEAU LAGRANGE** 

Vignobles Reynaud
42 - 46 avenue Maurice La Châtre
☎ 05 56 67 20 13 📠 06 88 10 20 13
contact@vignobles-reynaud.fr <http://www.vignobles-reynaud.fr>

**CHÂTEAU TOURTEAU
CHOLLET** 

Château Tourteau Chollet
3, route de Chollet
☎ 05 56 67 47 78 📠 05 56 67 40 09

**MATÉRIEL VITICOLE
ET VINICOLE** 

AVIF METAL, VITICOLE et VINICOLE
4, rue de la Gare
☎ 05.56.33.86.65 📠 05.56.67.63.70

**ONGLES ET
FORMATIONS** 

Ongles et formations
Sarah B
10, avenue Saint Hippolyte
📞 0641390043

ASSISTANTE DE VIE 

CECILE BOURSET
Diplôme aide-soignante - Diplôme ambulancière
📞 06.31.31.92.07

MAISON DE RETRAITE 

LES BOULEAUX
12 chemin de Bonneau
☎ 05 56 67 32 80

**LE LUMA
RESTAURANT** 

Restaurant LE LUMA
105 Cours du Général de Gaulle
☎ 05 56 67 53 55
le.luma33640@free.fr <http://www.restaurant-leluma.com/>

**TRAITEUR
PRUD'HOMME TONY** 

Prud'homme Tony Traiteur
2, place Carayon Latour 33640 Arbanats
☎ 06 10 50 57 11
tprudhomme@laposte.net <https://traiteur-prudhomme.com/>

CHAMBRES D'HÔTES 

Les Sources de Coulon
Annie et Philippe Protais
16 rue de Coulon
📞 06 32 65 41 10 - 07 62 73 45 82

**CHARPENTES
MÉTALLIQUES** 

A.M.C.M 33
2 Place Caras
☎ 05.56.67.01.91

CHARPENTIER 

MARROT Jean-Luc
1 chemin des plantes
☎ 05.56.67.03.79 📞 06.07.21.70.91

**BAR - TABAC -
FRANÇAISE DES JEUX
- TIMBRES - RELAIS
COLIS - PAIN** 

Le Relais 113
Nme DE LA ROSA Martine
85, avenue du Général de Gaulle
☎ 05.56.67.21.66

**BÂTI ANNEXES
HABITAT** 

Bâti Annexes Habitat
Bâti Annexes Habitat
42 Cours du Général de Gaulle
☎ 05.56.67.55.90

**ATELIER DE
MÔDELAGE BULLE
D'ARGILE COURS ET
STAGES** 

JOSEPHA HOANG
8, chemin du Bouchoira
☎ 05 56 32 13 65 📞 06 35 53 09 18

**COUVERTURE -
BARDAGE** 

SARL BETEB 33
28, Avenue Maurice La Châtre
📞 06 38 57 62 70

**DÉMOLITIONS -
TERRASSEMENTS** 

SARL VERMELHO william
31 route de pignadin
☎ 05.56.67.14.30 📞 06.76.37.18.01

**DÉPANNAGE
CHAUDIÈRE GAZ** 

BARD benjamin
40 b Avenue des Araires
📞 06.49.32.34.76

**CHAUDRONNERIE -
SERRURERIE** 

DUCLOS Martial
3, Place de CARROS
☎ 05 56 67 89 97 📞 06 25 42 81 39

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

ISOLATION 

SARL Toiture et Isolation Bordelaise
Anthony VIDEAU
3, Lotissement de Rose
☎ 06.16.77.44.52

ENDUITS DE FAÇADES 

PINTO Stéphane
8, domaine de Rose
☎ 06.61.61.96.32

MAÇONNERIE 

BAT 33
28, route de Pignadin
☎ 05.56.67.12.20

**MENUISERIE-
PLÂTRERIE-PEINTURE** 

CLEMENT Eric
13 AVENUE DES ARAIRES
☎ 0662194894

**TRAVAUX MULTI-
SERVICES** 

GAROT Patrick
3 chemin de Biot
☎ 05.56.67.31.54

ABRIS BOIS 

GUINARD BOIS
13 bis, chemin de Biot
☎ 06.83.64.60.49

PLOMBIER 

NGO-VAN Daniel
9 route de Capitayne
☎ 05.56.67.35.15

PLOMBIER 

PORFIRIO Christophe
7 Lotissement Domaine de Roses
☎ 05.56.67.00.24 ☎ 06.88.72.57.81

**DIAGNOSTIQUEUR
IMMOBILIER** 

Cyril COSTE
☎ 06.18.45.26.55
coste.diagnostico@edi-com.net

**MOTOCULTURE
FERRER** 

Ferrer Motoculture
9A, chemin de Biot
☎ 05 56 32 26 87

PHOTOGRAPHIE 

Stephen LIBERGE PHOTOGRAPHIE
☎ 06.21.64.41.72
info@stephenliberge.com http://www.stephenliberge.com

PHOTOGRAPHIE 

Thierry GONIAK Photographe
Photos identifiées officielles avec agrément ANTS
51 cours du Général de Gaulle
☎ 06.30.20.25.71

SERVICE À DOMICILE 

SM SERVICES
☎ 05.56.67.59.64 ☎ 06.86.15.16.21

**WONDER POOL
CREATION PISCINE** 

WONDERPOOL CREATION
26 B cours du Général De Gaulle
☎ 07.83.15.37.33

**INFORMATIQUE
IMAGE SON** 

HI-TECH SOLUCE
BOURY Sylvain
☎ 05.47.17.87.67 ☎ 06.76.04.99.31

**CARROSSERIE 113
AGRÉE TOUTES
ASSURANCES**

CARROSSERIE 113
11 CHEMIN DE BIOT
☎ 05 56 32 40 11

CHEMINÉE - POËLE 

Chaleur Nordique SARL
Gilles CAMON
15, chemin de BIOT
☎ 05.56.67.13.02 ☎ 05.56.67.07.41

**ASSOCIATION DE
LUTTE CONTRE
FRELONS ASIATIQUES** 

Grenier Henri
Apiculteur
☎ 0695817069

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

MAÇONNERIE SARL MCO



SARL MCO
54 Cours du Général De Gaulle
☎ 05.56.32.26.26 📱 06.07.45.66.84
entcoustes@orange.fr

RAMBAUD ELEC
ELECTRICITÉ
GÉNÉRALE



Rambaud Dominique
26, avenue Maurice La Châtre
☎ 05 56 67 39 28 📱 06 62 63 63 73

FABRICATION DE
MOULES À CANELÉS



Atelier MARTIN
2, Rue de la gare
☎ 05.56.67.84.68 📠 05.57.54.77.17

PEINTURE -
REVÊTEMENTS



Entreprise MERKELS
2 bis Chemin de Bonneau
☎ 05.56.67.64.87 📠 05.56.67.64.87

MENUISERIES
ALLI/PVC



ARBAPOSE
BEDIES Jean-Marc
39, chemin du Bérot
☎ 05.56.67.34.99 📱 06.31.11.45.40

MATÉRIAUX
CONSTRUCTION



LABENNE-ROUGIER GEDIMAT
1 Chemin des places
☎ 05.56.67.21.65 📠 05.56.67.32.65

VOTRE COMMUNE

Mairie Arbanats

1, place Carayon Latour 33640 ARBANATS
Tél : 05.56.67.55.40 – FAX : 05.56.67.09.39
E-Mail : mairie.arbanats@wanadoo.fr

Heures d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

9h à 12h et de 14h à 17h30

Mercredi : 9h à 12h

Samedi : Fermé

Site internet : <http://www.arbanats.fr>

Facebook Ville Arbanats :

<https://www.facebook.com/VilleArbanats/>



Prochain Arbanat's Mag en juillet

Pourquoi ?

Thomas PESQUET a de la chance !!



Il est parti dans l'espace voir de beaux paysages...



Et nous ?..., est-ce que l'on va pouvoir voyager bientôt ?...



BirdsDessines